

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE**

Envoyé en préfecture le 20/03/2024  
Reçu en préfecture le 20/03/2024  
Publié le 12/03/2024  
ID : 007-210701579-20240307-DB\_009\_CM070324-DE



Séance du Conseil Municipal du 07 mars 2024 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 24-09

**AFFECTATION DES RÉSULTATS - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		930 198,70	670 459,62			259 739,08
Opérations de l'exercice	2 489 272,29	3 296 279,42	5 104 743,80	5 078 244,01	7 594 016,09	8 374 523,43
Totaux	2 489 272,29	4 226 478,12	5 775 203,42	5 078 244,01	7 594 016,09	8 634 262,51
Résultat de clôture	0,00	1 737 205,83	696 959,41	0,00	0,00	1 040 246,42

Besoin de financement	696 959,41 €
Restes à réaliser	21 668,78
Besoin total de financement	718 628,19

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution négatif reporté" en investissement la somme de 718 628,19 €
- 2 - Au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de 1 018 577,64 €

- **TRANSMET** : un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - GAGNOT  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - MONTCHAUD  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : Mmes DENIS- JULIEN-RAOULT – Ms ROUX - MÉNARD

**Absent(s)** : Mme LAUSSEL

**Secrétaire de Séance** :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Le Maire,

Éric CUER.



Le secrétaire de séance,